



pour tous, toute la vie, partout

Association ADMR
4 route de Cluny
71960 La Roche Vineuse

A.D.M.R. ... LE METIER D'AIDE A DOMICILE, une mutation obligée ... et engagée ...

L'ADMR propose

- D'accompagner le grand âge et le handicap (aide aux soins d'hygiène et aux repas ...)
- De soutenir les familles
- De faciliter la vie de tous (entretien, repassage, courses ...)

Le constat est que les interventions se font majoritairement auprès des personnes âgées. Pour le secteur de la Roche Vineuse 75% des personnes ont plus de 80 ans.

Notre société vieillit et cela questionne l'accompagnement des personnes âgées et dépendantes qui souhaitent vieillir à domicile. Cette ambition ne peut se concrétiser que si les services d'aide et de soins sont présents sur le territoire en complément des solidarités familiales existantes.

Quel défi pour les services d'aide à domicile ?

Pour l'usager être aidé, c'est accepter de « laisser » entrer une aide extérieure que très souvent elle ne connaît pas... c'est accepter de ne pouvoir réaliser les actes essentiels permettant de rester chez soi ...et découvrir sa vulnérabilité.

L'histoire montre que le métier d'aide à domicile ne nécessitait, à priori, que peu de compétences spécifiques, si ce n'était celles que l'on attribuait tout naturellement aux femmes. La capacité à réaliser les activités quotidiennes au sein de son foyer : « prendre soin » et assurer l'entretien. De nombreuses femmes, pas ou peu diplômées, ont été remises à l'emploi par le biais de ce secteur d'activité.

La singularité de l'aide à domicile est d'exercer seule, sur des lieux de travail différents. Elle rencontre une grande flexibilité dans l'exercice de son travail : temps de déplacements, amplitude horaire large, travail les dimanches et fériés. La majorité des emplois d'aide à domicile proposé est à temps partiel.

L'urgence de la situation est de développer la formation des personnels et d'engager un processus de reconnaissance sociale et salariale du métier afin de proposer, aux personnes accompagnées, compétences techniques, relationnelles et sécurité ... par des intervenants formés.

Le début d'une dynamique de progrès ?

Depuis quelques temps déjà, le service d'aide à domicile du secteur s'inscrit dans le réseau « médico - social -local » de prise en charge : sortie d'hospitalisation, collaboration avec les professionnels libéraux et autres associations (SSIAD)

L'ultime reconnaissance s'est faite lors du premier confinement : le secteur de l'aide à domicile a intégré la filière « médico - sociale » officiellement. De ce fait, les services proposés s'inscrivent dans les missions de service public. Ce qui a ouvert aux aides à domicile certains droits (priorité pour les vaccinations, mise à disposition d'autotests) ... mais aussi certains devoirs : s'engager à respecter l'autonomie de la personne, à l'accompagner dans son projet de vie et à lui apporter une aide appropriée à toute situation.

La professionnalisation du secteur passe également par l'organisation d'un véritable encadrement professionnel. Au sein de l'association une réflexion continue, globale est engagée tant pour l'application stricte de la réglementation et de l'application de la convention collective, que d'une prise en compte, dans la mesure du possible, d'une adaptation du cadre d'intervention compatible avec les exigences familiales. Par ailleurs, des temps mensuels de rencontres permettent d'échanger sur les pratiques professionnelles et d'évoquer les éventuelles difficultés rencontrées.

L'ultime progrès est la revalorisation salariale effective depuis le 1 octobre 2021. En effet, seulement 43% des aides à domicile accédaient à une rémunération conventionnelle supérieure au SMIC après 17 ans d'ancienneté selon Mme BOUGUIGNON (ministre déléguée en charge de l'autonomie). Le point positif de cette revalorisation est la très forte reconnaissance des formations et de l'ancienneté dans la branche ce qui permet d'espérer fidéliser et motiver à se former. Le grand regret est le peu de reconnaissance salariale d'un début de carrière, avec pour conséquence une absence d'impact sur le recrutement toujours très difficile et aléatoire ...



pour tous, toute la vie, partout

Nous sommes reconnaissants aux professionnelles engagées au sein de l'Association qui assurent avec humanité et implication les interventions auprès des usagers. A court terme, la principale difficulté reste l'embauche de personnes afin de satisfaire les demandes d'intervention et améliorer la prestation existante.

Dernièrement les annonces de M. CASTEX, premier ministre en visite au Creusot et localement l'intérêt marqué par M. ACCARY, président du Conseil départemental font espérer une évolution du métier d'aide à domicile, sans doute avec la création de structures innovantes pour proposer aux personnes un maintien à domicile « choisi » (adéquation du besoin/désir et offre d'intervention).

Nous sommes là dans un choix de société important qu'il convient de faire sans plus tarder ...

Marie Claude POTTIER
Présidente de l'Association

Nous recrutons des personnels (CDI) et des bénévoles

N'hésitez pas

- À nous contacter au 03 85 37 77 11
- A envoyer votre candidature à l'adresse suivante : 4 route de Cluny 71960 la roche vineuse ou par mail Info.larochevineuse@admr.org